

Commune de Saint-Sulpice

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 Mars 2025

En l'an 2025, le 24 Mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Claudine Landes, Maire.

Date de la convocation : 17 Mars 2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Chalié Maurice, David Eddy, Delfour Monique, Fouinat Catherine, Landes Claudine, Pégourié Claude, Périé Jean Michel, Plenacoste Alain

Absents excusés : Gérard Lohezic (pouvoir à Catherine Fouinat)

Mme Claudine LANDES, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.212.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Catherine Fouinat est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

La séance est ouverte.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 26 février 2025
2. Approbation du compte de gestion 2024
3. Vote du compte administratif 2024
4. Vote des taux d'imposition 2025
5. Vote du budget primitif 2025
6. Questions diverses

Une minute de silence est observée à la mémoire de Bernard Faure, conseiller municipal, décédé le 27 Février.

1 / Approbation du PV de la séance du 26 février 2025

Le compte-rendu de la séance du 26 février est adopté à l'unanimité.

2 / Approbation du compte de gestion 2024

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il est établi par le comptable de la collectivité, à la clôture de l'exercice. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses et recettes effectuées,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3 / Vote du compte administratif 2024

Le Conseil Municipal sous la présidence du premier adjoint Thibaut LAFON et en l'absence de Claudine LANDES, maire, qui s'est retirée et ne prend pas part au vote, **vote le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :**

Fonctionnement

Recettes :

Prévu : 196 807,78 €

Réalisé : 222 615,80 €

Dépenses :

Prévu : 196 807,78 €

Réalisé : 168 814,43 €

Investissement

Recettes :

Prévu : 1 189 587,97 €

Réalisé : 499 954,14 €

Reste à réaliser : 848 902,00 €

Dépenses :

Prévu : 1 189 587,97 €

Réalisé : 504 953,87 €

Reste à réaliser : 586 739,42 €

Résultats de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : + 18 104,59 €

Investissement : - 4 999,73 €

Résultat global : 13 104,86 €

4 / Affectation des résultats 2024

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	18 104,59
- un excédent reporté de :	35 696,78

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	53 801,37
--	------------------

- un déficit d'investissement de :	4 999,73
- un excédent reporté de :	134 958,37
- un excédent des restes à réaliser de :	262 162,58

Soit un excédent d'investissement de :	392 121,22
--	-------------------

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent	53 801,37
Affectation complémentaire en réserve (couverture du besoin de financement de l'investissement) (compte 1068)	0,00

Résultat reporté en fonctionnement (002R)	53 801,37
Résultat d'investissement reporté (001R) : excédent	129 958,64

5 / Vote des taux d'imposition 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la

- Point école

Mme le maire a eu un rendez-vous téléphonique avec M Vayssouze et M Proença.

Il a été abordé le fait d'une école unique à Saint Sulpice. M Proença en a également fait part à M Rigal. Une réunion des 5 maires, sénateurs députés et Sous-préfète devrait avoir lieu courant avril.

Par ailleurs JP Mignat, Véronique Jourdan et Claudine Landes se sont rendus à Labastide Murat pour une réunion avec Aurélie Pradié, député. Celui-ci a encouragé la prise de position demandant un moratoire de 3 ans pour faire avancer le projet de l'école.

Un courrier sera envoyé au Recteur en ce sens.

- Réception du Bâtiment

Elle aura lieu ce mercredi 26/03 à partir de 14h

Le déménagement Mairie toujours prévu le 12/04. La présence de tous est indispensable.

- Les travaux pour le déplacement du chemin en bordure de la maison Dussart auront lieu demain.

- Un arbre sera planté à la mémoire de Patrick place de la Mairie

Le 5 Avril l'association des « 1 000 mains à la pâte » procèdera au débroussaillage GR et Salsac. un apéritif sera organisé à 16H30 Salle Gaston Malique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Prochain conseil programmé le 23/04.